

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Asst CF n°00633*
- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attribution des membres du Gouvernement ;
Vu la loi n°034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
Vu la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
Vu le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
Vu le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
Vu le décret n°2017-0053/PRES/PM/MS/MINEFID du 01 février 2017 portant nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration de l'Hôpital de district de Bogodogo ;
Vu le décret n°2017-0232/PRES/PM/MS/MINEFID du 24 avril 2017 portant nomination d'un Administrateur au Conseil d'administration de l'Hôpital de district de Bogodogo ;
Vu le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
Sur rapport du Ministre de la Santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 23 juin 2021;
- 14/07/2021*

DECRETE

Article 1 : Le mandat d'Administrateurs au Conseil d'administration au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Bogodogo (CHU-B) des personnes dont les noms suivent est renouvelé pour une dernière période de trois (03) ans:

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du Ministère de la santé :

- Monsieur Soutongonoma Lionel Wilfrid OUEDRAOGO, Mle 95 882 K, Médecin spécialiste en santé publique. ✓

Au titre du Ministère de l'économie, des finances et du développement :

- Madame Valérie ZERBO/SAWADOGO, Mle 111 096 F, Inspecteur du trésor.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

- Monsieur Martial OUEDRAOGO, Mle 50 285 T, Professeur titulaire en pneumo-phtisiologie. ✓

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

- Madame Marie Blandine SAWADOGO/OUEDRAOGO, Conseiller régional du Centre. ✓

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 juillet 2021



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement

Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé

Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO